

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA MER

Arrêté du 7 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 26 juillet 2021 fixant le nombre de croix des contingents du Mérite maritime pour l'année 2022

NOR : MERC2136178A

La ministre de la mer,

Vu le décret n° 2002-88 du 17 janvier 2002 modifié relatif à l'ordre du Mérite maritime et notamment le dernier alinéa de l'article 8 ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juillet 2021 fixant le nombre de croix des contingents du Mérite maritime pour l'année 2022 ;

Vu la proposition du conseil de l'ordre du Mérite maritime,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'article 1^{er} de l'arrêté du 26 juillet 2021 susvisé est complété par l'alinéa suivant :

Les ratios de parité homme/femme pour chacun des trois contingents sont les suivants pour l'année 2022 :

- contingent A : 15 % ;
- contingent B : 15 % ;
- contingent C : 40 %.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 décembre 2021.

ANNICK GIRARDIN